Accusé de réception en préfecture VILLE DE RIXHEIM 8-216802785-202009 10-000010-000 25/09/2025 Date de réception préfecture : 25/09/2025

Arrondissement de MULHOUSE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres du Conseil Municipal élus : 33

Conseillers en fonction :

33

Conseillers présents : 19

Conseillers absents:

14

Séance ordinaire du 16 septembre 2025 dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim (le seize septembre de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (19): Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Marie ADAM, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER. Raphaël SPADARO, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Véronique FLESCH, Sébastien BURGY et Alexandre DURRWELL

Excusés (14):

Mme Catherine MATHIEU-BECHT (procuration à Mme ADAM)

Mme Maryse LOUIS (procuration à M. KIMMICH)

M. Richard PISZEWSKI

M. Christophe EHRET (procuration à Mme THOMAS)

M. Adriano MARCUZ

M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)

M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. BOUTHERIN)

Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme HERBAUT)

Mme Guileine LEVY

Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT

M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)

Mme Bérengère MICODI

M. Lucas SCHERRER

Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à M. WOLFF)

-0-0-0-

Point 3 de l'ordre du jour

<u>Décision modificative n°3 du Budget 2025</u>

Section de fonctionnement

Recettes

chapitre	Evolution des recettes	observations
Enseignement	+ 10.000 €	Remboursement sur frais de personnel
Culture, vie sociale, sports, jeunesse, loisirs	+ 2.600 €	Divers ajustements

Accusé de réception en préfecture 068-216802785-20250916-DCM-3-DE Date de télétransmission : 25/09/2025 Date de réception préfecture : 25/09/2025

Santé et action sociale	+ 5.000 €	Produit des services (maison de vie)
Aménagement des territoires et habitat	+ 6.400 €	Remboursement travaux d'élagage rue ST Marc
TOTAL	+ 24.000 €	

Dépenses

chapitre	Evolution des dépenses	observations
Services généraux	+ 30.100 €	Ajustements de crédits et subventions
Sécurité	-1.700 €	Ajustements de crédits
Enseignement	+ 2.800 €	Ajustements de crédits
Culture, vie sociale, sports, jeunesse, loisirs	-1.500 €	Ajustements de crédits
Santé et action sociale	+ 10.000 €	Ajustements de crédits, opération M'ta santé, prestation de service recherche médecins
Aménagement des territoires et habitat	-16.600 €	Ajustements de crédits (doublon dans les lignes de dépenses)
Environnement	+ 900 €	Ajustements de crédits (brigades vertes)
TOTAL	+ 24.000 €	

Section d'investissement

Les recettes de la section d'investissement augmentent de 157.200 € (FCTVA, fonction 922 « Dotations et participations »).

Les dépenses de la section d'investissement évoluent globalement du même montant selon détail ci-dessous :

chapitre	Evolution des dépenses	observations
Services généraux	+ 562.800 €	Ajustement de crédits, gravures monuments aux Morts et ré-imputation de l'opération CTM3
Enseignement	+ 2.500 €	Ajustement de crédits

Accusé de réception en préfecture 068-216802785-20250916-DCM-3-DE Date de télétransmission : 25/09/2025 Date de réception préfecture : 25/09/2025

Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	+ 50.700 €	Ajustements de crédits, luminaires du Musée et grillage COSEC
Aménagement des territoires et habitat	+ 1.200 €	Ajustements de crédits
Action Economique	+ 10.000 €	Complément La Forge
Environnement	-470.000€	Ré-imputation de l'opération CTM3
TOTAL	+ 157.200 €	

L'ensemble des mouvements de crédits sont présentés dans le document joint (décision modificative n°3)

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver l'inscription au Budget 2025 des modifications ainsi présentées.

Délibéré comme dessus

======

Pour extrait conforme RIXHEIM, le 23 septembre 2025

Rachel BAECHTEL

Le Maire

Le Secrétaire de séance,

Patrice NYREK

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.